

APPEL A PARTICIPATION – VILLE D’ANGERS
En vue d’une occupation temporaire de l’espace public
Pour la tenue d’un BAR :

- 21 juin à la Bibliothèque Toussaint en musique
- du 16 juillet au 07 août dans le Jardin des Beaux-Arts – Tempo Rives
- du 12 au 14 septembre sur l’Esplanade Cœur de Maine – Accroche-coeurs

Cet appel à participation regroupe 3 propositions.

Vous pouvez postuler à un, deux ou trois événements en adressant un dossier par manifestation à developpement.culturel@ville.angers.fr

en écrivant en objet le nom de l’événement.

Prérequis :

Le siège social de votre association doit se situer à **Angers Loire Métropole**.

Cet appel concerne uniquement les boissons. Des food-trucks assureront la vente d’alimentation au public.

Dossier à remettre par les candidats :

Présentation du projet associatif et du projet en particulier qui sera financé grâce aux recettes réalisées.

Projet de fonctionnement du bar :

- Présentation du matériel utilisé et des éléments de décorations à disposition (avec photos si possible)

- Présentation des boissons proposées (soft, bières et vins) avec tarifs et provenance.

- Engagement en faveur du développement durable : détails sur les produits locaux, les filières, les contenants (aucun emballage plastique ni canette ni verre à usage unique), la gestion de gobelets, la gestion des déchets...

Eléments organisationnels :

- Références du candidat sur des prestations comparables avec présentation des moyens humains disponibles par événement.

- Justification d’expériences significatives dans la gestion d’un bar.

- Être en capacité de diffuser de la musique sur les temps sans programmation.

Eléments administratifs :

- Justificatif d’identité du demandeur.

- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Carte des boissons proposées
2. Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable.
3. Capacités matérielles et humaines à tenir un bar.
4. Intérêt du projet financé dans son caractère social, culturel ou écologique.
5. Contenu de la proposition : les dimensions et l'esthétique de l'installation, la provenance et la diversité des produits proposés.
6. Tarifs pratiqués.
7. Développement durable dans l'approvisionnement en produits locaux, les filières, la gestion des contenants et des déchets.
8. Mesures sanitaires et de propreté mises en place.

BIBLIOTHEQUE TOUSSAINT EN MUSIQUE

Présentation :

En raison de travaux de rénovation et d'extension de ses espaces, la bibliothèque Toussaint ferme ses portes pour une durée de trois ans. À cette occasion, la Ville d'Angers invite Angevin(e)s à participer à une grande fête d'au revoir, lors de laquelle la bibliothèque offrira une programmation musicale 100 % angevine.

Une configuration unique et un moment d'exception à vivre de 14h30 à 00h (présence du public).
La jauge maximale à l'instant T est de 700 personnes

Caractéristiques principales :

-La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un bar situé au sein du **rdc de la bibliothèque Toussaint**.

-Cette occupation devra se faire en coordination avec le respect de l'emprise réservée aux concerts, ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

La mise à disposition confiée à une association pour la tenue du bar est fixée :

- Le Samedi 21 juin, de 14h30 à 23h30

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

Les modalités d'occupation (horaires, accès, fluides) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement aux occupants.

Cet appel concerne les boissons. Des food-trucks assureront la vente d'alimentation au public.

Il vous est demandé de diffuser de la musique d'ambiance entre chaque changement de plateau.

Remise des dossiers et renseignements complémentaires :

Date limite de réception des candidatures **par courriel avant le vendredi 09 mai** à :
developpement.culturel@ville.angers.fr / objet : Bar de la Bibliothèque Toussaint

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Caroline Caré Service Action Culturelle –
Direction de la Culture et du Patrimoine – tél : 02.41.05.42.68

A noter : le ou les candidats sélectionnés devront déposer une demande d'autorisation de débit de boisson au moins 15 jours avant la date de l'événement auprès de commerce@ville.angers.fr

TEMPO RIVES

Présentation :

Tempo Rives est un festival de musique qui se déroule tous les mercredis et jeudis soir du 16 juillet au 07 août 2025, (soit 8 soirs de concerts), dans le Jardin du Musée des Beaux-Arts. C'est un événement qui présente des groupes de musiques actuelles de différents genres et provenances internationales. La jauge maximale est de 1 500 personnes par soir.

Caractéristiques principales :

-La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un bar situé dans le **jardin du Musée des Beaux-Arts**.

-Cette occupation devra se faire en coordination avec le respect de l'emprise réservée aux concerts, ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

-La mise à disposition est fixée les mercredis et jeudis 16, 17, 23, 24, 30 et 31 juillet ainsi que les 07 et 08 août.

-La Ville d'Angers souhaite confier à deux associations la tenue du bar sur deux périodes :

- **une association du 16 au 24 juillet** (4 soirées).
- **l'autre association du 30 juillet au 07 août** (4 soirées).

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

Les modalités d'occupation (horaires, accès, fluides) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement aux occupants.

Il vous est demandé de diffuser de la musique d'ambiance de 19h30 à 20h30 et de 21h30 à 22h.

Pour information, cette année, les foodtrucks auront la possibilité de vendre de la bière et des softs dans le cadre de la vente de leurs menus.

Remise des dossiers et renseignements complémentaires :

Date limite de réception des candidatures **par courriel avant le vendredi 09 mai** à :
developpement.culturel@ville.angers.fr / objet : Bar de Tempo Rives

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Aurélien PICQ Service Action Culturelle
– Direction de la Culture et du Patrimoine – tél : 02.41.05.41.62

A noter : le ou les candidats sélectionnés devront déposer une demande d'autorisation de débit de boisson au moins 15 jours avant la date de l'événement auprès de commerce@ville.angers.fr

ACCROCHE-COEURS

Présentation : Comme chaque année, le festival des Accroche-cœurs revient du vendredi 12 au dimanche 14 septembre 2025. Événement incontournable des Angevins, cette 25ème édition proposera une programmation riche et variée (arts de rue, théâtre, danse, musique, cirque, déambulations...), pour tous les publics et tous les âges.

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un bar durant le festival des Accroche-cœurs et l'exonère des droits de place.

Les horaires mentionnés sont les horaires de vente et sont susceptibles d'être modifiées en cas de changement dans la programmation.

Cette occupation devra se faire en coordination avec le respect de l'emprise réservée aux spectacles, ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

La mise à disposition pour la vente est fixée :

- Le vendredi 12 septembre, de 19h à 23h30
- Le samedi 13 septembre, de 11h à 23h30
- Le dimanche 14 septembre, de 11h à 17h30

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

Les modalités d'occupation (horaires, accès) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement aux occupants.

Cet appel concerne les boissons. Des food-trucks assureront la vente d'alimentation au public.

Remise des dossiers et renseignements complémentaires :

Date limite de réception des candidatures **par courriel avant le lundi 16 juin** à : developpement.culturel@ville.angers.fr / objet : Bar des Accroche-cœurs

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à **Elodie Lesourd**
Service Action Culturelle – Direction de la Culture et du Patrimoine – tél : 02.41.05.41.46

A noter : le ou les candidats sélectionnés devront déposer une demande d'autorisation de débit de boisson au moins 15 jours avant la date de l'événement auprès de elodie.lesourd@ville.angers.fr